

Procès-verbal du [Conseil Municipal du vendredi 10 novembre 2023](#)

Le vendredi 10 novembre 2023 à 20h00, les membres du Conseil Municipal de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Fabienne PRUNOT, Maire de NAVOUR-SUR-GROSNE.

Étaient présents : Isabelle AUGOYAT, Bernard BADROUILLET, Arnaud DENOJEAN, Jean DE WITTE, Ludovic DROIN, Amélie MARC, Jean PIÉBOURG, Fabienne PRUNOT, Cindy ROQUENCOURT, Patrice SAUVAGEOT, Thierry VARACHAUD

Étaient absents excusés : Patrice FERRET, Eliane JOMAIN, Nathalie RAJOT, Philippe SAVARIS

Procurations : Patrice FERRET à Bernard BADROUILLET, Nathalie RAJOT à Thierry VARACHAUD, Philippe SAVARIS à Jean DE WITTE.

Secrétaire de séance : Jean PIEBOURG.

Ouverture de notre réunion par la présentation du [rapport](#) qui fait suite à la [consultation citoyenne](#) initiée et réalisée, pour la Communauté de Communes SCMB par Madame Géraldine AURAY, Maire de Dompierre-les-Ormes et Emmanuel FENEON, conseiller municipal.

Ordre du jour Conseil municipal du vendredi 10 novembre 2023

- 1.Approbation du PV du 25 septembre 2023
- 2.Attribution du marché “Aménagement et sécurisation des abords du groupe scolaire”
- 3.SIVOS : Participation supplémentaire - Compétence restauration scolaire au 1er janvier 2024
- 4.Mesures Vigipirate : vidéosurveillance
- 5.SYDESL : Adhésion au groupement d’achat énergies
- 6.Loi d’accélération de la production des énergies renouvelables (APER)
- 7.Logiciel cimetière
- 8.Commissions thématiques
- 9.Acte administratif terrain
- 10.Questions diverses

1. Approbation du PV du 25 septembre 2023

Madame le Maire soumet le procès-verbal au conseil municipal. Monsieur Jean PIEBOURG demande à modifier la phrase suivante au sujet de l’offre de Valocime:“ Valocime est adossé au fonds KKR, financeur américain qui pose la question de notre indépendance nationale”.

En l’absence d’autres remarques, le procès-verbal est approuvé.

2. Attribution du marché “Aménagement et sécurisation des abords du groupe scolaire”

Madame le Maire expose que l’avis d’appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme [www.e-marchéspublics.com](#) le 9 octobre 2023 et fixait la date limite de remise des offres le vendredi 27

octobre à midi. La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 27 octobre 2023 pour l'ouverture des offres des entreprises qui ont été adressées au cabinet INGEPRO pour analyse et classement selon les critères établis.

40 % Prix

60% Mémoire technique

Sur la base du rapport d'analyse des offres de chaque candidat vu par la CAO le 9 novembre, il est proposé d'attribuer le marché au groupe THIVENT/BARRAUD TP.

Voir le [Rapport d'Appel d'offres](#) réalisé et transmis par INGEPRO suite aux offres déposées par les 5 entreprises suivantes suivant les modalités de l'Appel d'Offres : THIVENT / BARRAUD TP, GUINOT TP, EUROVIA, SOCAFL et COLAS.

Compte tenu des critères définis, mémoire technique et proposition tarifaire, c'est l'offre du groupe THIVENT/BARRAUD TP qui est retenue pour un montant de 269 199,98€ HT, travaux dans leur globalité sachant que la Communauté de communes aura à sa charge les travaux sur la partie communautaire pour la somme de 100 000 € HT, maîtrise d'oeuvre comprise.

La maîtrise d'oeuvre pour les travaux sur la partie communale s'élève à 13 698,75 € HT et a fait l'objet d'un avenant le 22 mai 2023 qui sera ajusté en tenant compte du coût réel des travaux réalisés.

> Délibération n° 36/2023 :

Autorisation du Maire à signer le marché avec l'entreprise

Suite à la consultation des entreprises effectuée dans le cadre d'une procédure adaptée, pour effectuer des travaux de sécurisation et d'aménagement des abords du groupe scolaire de La Noue, la commission d'appel d'offre a retenu l'entreprise suivante :

- Groupe THIVENT/BARRAUD TP pour un montant de travaux de 269 199,98 € HT, soit 323 039,98 TTC

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix des entreprises retenues
- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés correspondants et à payer les factures correspondantes.

3. SIVOS : Participation supplémentaire - Compétence restauration scolaire au 1er janvier 2024 : information

Madame le Maire informe les conseillers que le SIVOS demande une participation complémentaire aux communes membres afin de financer les dépenses liées à la mise en place d'un transport scolaire pour les élèves de la commune de TRIVY. (coût estimé à 4 850 € + 1 300 € salaire chauffeur = 6 150 €)

La trésorerie s'avère aussi insuffisante pour payer les salaires du mois de janvier. (9 400 €)

Par ailleurs, le SIVOS prend la compétence « Restauration scolaire » à partir du 1er janvier 2024 nécessitant une avance de trésorerie de l'ordre de 3 379 € et une modification des statuts.

Total contribution supplémentaire : 20 129 € soit 14 165 € pour Navour-sur-Grosne.

La délibération pour la prise de compétence de la restauration scolaire sera reportée au prochain conseil, le SIVOS devant voter en premier et adresser un modèle de délibération aux trois communes membres.

Annexe [Tableau des contributions](#)

4. Mesures Vigipirate : vidéosurveillance

Madame le Maire indique que suite à l'attaque à caractère terroriste qui s'est produite à Arras le 13/10/2023, la Première ministre a décidé d'élever la posture VIGIPIRATE au niveau « Urgence attentat » sur l'ensemble du territoire. La menace terroriste impose un renforcement des mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires. Le niveau Vigipirate « alerte attentat » prévoit de contrôler les accès des personnes, des véhicules et de restreindre voire interdire toute activité aux abords des établissements scolaires.

Dans ce contexte, Madame le Maire propose la mise en place d'une vidéo-surveillance sur l'Espace Marguerite Collonge (Mairie-Ecole) à Brandon.

Ce projet avait été envisagé par la commune de Brandon à la suite des dégradations et incivilités sur l'agorospace en 2021. Les services de la gendarmerie ont réalisé un dossier de site. Après consultation de sociétés intervenant dans le domaine de la sécurité, des devis ont été présentés au conseil municipal portant sur la location, ou l'achat de ce type de matériel. Ce dossier est éligible à la DETR.

Annexes devis vidéosurveillance : [Location](#) - [Achat](#)

Les conseillers se questionnent sur l'intérêt de ce type de technologie pour dissuader des dégâts en revanche peut être en effet pertinent pour d'autres sujets (accidents, agressions, vols, intrusion, etc..) L'attention a été attirée aussi sur la visibilité de la caméra , le stockage des données et l'accès aux images enregistrées qui devront être assurés..

Les conseillers demandent plus de précisions sur ce système de vidéosurveillance et quels sont les conseils apportés par la société, en particulier des points d'attention techniques identifiés par la gendarmerie (visibilité des plaques voiture en pleins phares, rotation des caméras, etc.).

Madame le Maire propose de faire intervenir la société Lease Protect à une prochaine réunion de conseil municipal.

Il est demandé aux conseillers de se prononcer sur la mise en place d'un système de vidéo surveillance:

Nb votes : 14

Abstentions : 3 abstentions (Isabelle AUGOYAT, Cindy ROQUENCOURT, Thierry VARACHAUD)

Pour : 11

Contre : 0

5. SYDESL : Adhésion au groupement d'achat énergies

Madame le Maire indique que depuis 2021, l'Europe subit une crise énergétique qui induit fortement les marchés de l'énergie et donc les factures des consommateurs. La Commission Européenne souhaite réformer le marché de gros d'énergie. La France a fait évoluer son Code de l'énergie pour permettre aux consommateurs de signer des contrats de vente directe d'électricité auprès des producteurs. C'est dans cette optique que les 8 Syndicats d'Énergie de la région BFC ont créé un nouveau groupement de commandes pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

Le Groupement d'achat d'énergies permet à ses membres de :

Sécuriser leurs achats d'énergies et optimiser leurs conditions tarifaires.

Répondre aux obligations et se décharger des procédures de mise en concurrence des contrats.

Mutualiser les achats afin de bénéficier d'une meilleure attractivité auprès des fournisseurs.

Imposer un cahier des charges aux fournisseurs et ne plus subir des conditions générales de vente.

Bénéficier de l'expertise et des compétences relatives au marché de l'énergie.

Accéder à une énergie décarbonée via le système de garantie d'origine.

Profiter d'un accès gratuit à un outil informatique de management de l'énergie (SIME) et d'un accompagnement de proximité personnalisé.

Les conseillers s'interrogent sur l'intérêt d'adhésion à ce groupement d'achat et demandent des informations complémentaires avant de prendre une décision.

Madame Cindy ROQUENCOURT fait part des coordonnées d'un cabinet d'experts en énergies qui peut réaliser un audit sur la consommation énergétique de la commune.

Madame le Maire précise que la date limite pour l'adhésion au groupement d'achat est le 29 février 2024. Le modèle de délibération et la convention seront adressés aux conseillers.

6. Loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (APER)

Madame le Maire expose que afin d'atteindre l'objectif de neutralité carbone décidé par l'Europe, le Gouvernement souhaite diminuer les l'utilisation des énergies fossile d'ici 2050. La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit, dans chaque commune, la définition de zones pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables.(bois, éolien, géothermie, solaire, méthanisation). Ces zones sont dites Zones d'Accélération de la production d'énergies renouvelables(ZAER).

L'accélération du déploiement des énergies renouvelables à court terme est nécessaire pour lutter contre le dérèglement climatique et baisser la facture énergétique des entreprises et des ménages.

Les élus locaux sont invités à proposer leurs zones d'implantation, après concertation du public, pour le 31 décembre 2023.

La concertation peut consister en l'organisation d'une réunion publique, la mise en place d'une permanence en mairie avec registre ou un dossier sur le site internet de la commune.

Une réunion publique a eu lieu le 20 octobre à Clermain par l'APVN sur le thème de l'éolien.

Une autre réunion publique a été organisée par la communauté de communes SCMB le 2 novembre à Matour en présence de M. Jules NYSSSEN, président du Syndicat des énergies renouvelables.

Des webinaires d'information sont programmés par le SYDESL du 21 au 29 novembre.

Remarques des conseillers:

L'idée de répondre à cette demande en définissant toute la commune comme zone privilégiée de production pour toutes les énergies, au delà même du fait que nous ne répondrons pas complètement à la demande initiale de zonages, induirait le risque fort d'ouvrir la possibilité à tous types de projets et de perdre la maîtrise de l'occupation des sols et des moyens de productions installés.

A cette date, l'Etat n'a pas mis à disposition des communes un cadre écrit malgré une échéance donnée au 31/12/2023.

L'objectif atteignable est de sensibiliser les citoyens au sujet mais il n'en est pas de même sur l'objectif initial prévu par le projet qui reste assez peu structuré et réalisable. Par ailleurs, nous sommes en zone Natura 2000 notamment pour les chauves-souris ce qui exclut de fait l'implantation d'éoliennes.

Madame le Maire ajoute que les vice-présidents de la Communauté de communes préparent un diaporama type pour les élus qui souhaitent organiser une réunion publique.

Elle propose de constituer un groupe de travail composé de conseillers et d'habitants pour identifier les zones d'implantation de projets.

7. Logiciel cimetières

Madame le Maire expose que dans le cadre de la gestion administrative des cimetières de la commune, il est nécessaire de reprendre tout l'historique et la façon de suivre l'attribution des concessions (vente,

emplacements, réservations, renouvellement, reprise, constat d'abandon) afin de centraliser les informations et de recourir à une méthode unique pour le suivi.

Ainsi, un gros travail est en cours en mairie pour recouper toutes les informations, reprendre l'historique pour fiabiliser et harmoniser les données sur les 3 cimetières.

Il faut maintenant se munir d'un outil de travail adéquat à ce besoin, qui permettra d'assurer un suivi régulier et efficace.

Plusieurs intégrateurs de logiciels ont été sollicités, dont COSOLUCE qui nous fournit déjà aujourd'hui 10 modules pour nos logiciels métier :

POLYCHROME Gestion de la population

CORAIL Comptabilité

AMBRE Préparation du budget

REGLISSE Gestion des délibérations

FLUO Facturation polyvalente

IVOIRE Immobilisations

SAFRAN Relation citoyenne

CARBONE Gestion des contacts

ELECTRA Elections

CARMIN Gestion des documents

Il semble donc pertinent d'opter pour ce même logiciel pour notre gestion des cimetières afin que tout soit centralisé et que des passerelles soient possibles et facilitées entre chaque module au besoin.

Annexes : devis proposés par les fournisseurs questionnés [GEOSMARTIC Version medium](#) / [GEOSMARTIC Version premium](#) / [COSOLUCE](#)

Devis COSOLUCE : 3 825.00 € HT – Abonnement annuel : 468.85 HT

Devis GEOSMARTIC

Formule MEDIUM : 6 100 € HT

Formule PREMIUM : 10 500.00 HT – Abonnement annuel non renseigné

> **Décision du conseil** : Accord et prise de conscience de la nécessité de se doter d'un logiciel pour gérer les cimetières à la majorité. 14 votants, 2 abstentions (Cindy ROQUENCOURT, Isabelle AUGOYAT)

8. Actes administratifs pour achat ou vente de terrains

Madame le Maire explique que les collectivités territoriales peuvent recourir à la procédure de l'acte en la forme administrative (article L.1212-1 du Code général de la propriété des personnes publiques) pour vendre, acquérir ou échanger des biens immobiliers sans passer par la case « notaire ».

Cette procédure permet d'économiser du temps et des deniers publics pour de petites opérations immobilières simples.

Elle suppose néanmoins le respect d'un formalisme strict lors de la rédaction de l'acte et de sa publication au service de la publicité foncière (SPF).

Un bien ne peut être cédé gratuitement ni à un prix inférieur à sa valeur, sauf à justifier d'un motif d'intérêt général et de contreparties suffisantes pour la collectivité.

Dossiers en cours: Alignement terrain M. LACHAISE - Vente jardin M.et Mme GRIFFON - Achat terrain familles PORNET/POCHET.

Délibérations n°37-38-39/2023 : pour autoriser l'acquisition / vente des parcelles et leurs authentications par actes administratifs pour les dossiers suivants :

Terrain consoeurs BERTHOUX: Madame le Maire expose au conseil que le terrain cadastré à Brandon, parcelle B427 (2778m², dont 2102m² propriété de la commune de Brandon et 676m², appartenant à consoeurs BERTHOUX, est à vendre. Ce terrain est situé au lieudit « LES VERCHÈRES CHANAUTS » à Brandon, Navour-sur-Grosne.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'inscription au budget 2023 du montant nécessaire à l'acquisition,

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire vote à l'unanimité

- **AUTORISE** Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires par Acte Administratif pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix maximum de 1 euro du m².

Terrain communal: Madame le Maire expose au conseil que le terrain cadastré à Brandon (055), parcelle A301, 92m², propriété de la commune de Brandon, est à vendre. Ce terrain est situé au Bourg à Brandon, 71520 Navour-sur-Grosne.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'inscription au budget 2023 du montant nécessaire à l'acquisition,

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de ce terrain par Acte Administratif pour un prix maximum de 100 euros ;

Terrain M. LACHAISE: Madame le Maire expose au conseil que les terrains cadastrés à Clermain, parcelles A648 (40m²) route de Bergesserin et A 651 (146m²) rue des Ponceblancs, propriété en indivision simple de monsieur LACHAIZE Henri, de madame AUCAIGNE Marie-Thérèse et de madame JOLIVOT Geneviève ont été parcellés pour un alignement et qu'il convient de finaliser l'achat.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'inscription au budget 2023 du montant nécessaire à l'acquisition,

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires par Acte Administratif pour aboutir à l'acquisition de ce terrain au prix de 1 euro TTC.

9. Commissions thématiques

Voirie

Monsieur Jean DE WITTE expose que l'enrobé à froid a été réalisé le 17 octobre. Pour le curage des fossés, compte tenu des devis très élevés pour faire appel à des entreprises externes, il a été décidé de recourir à la location de matériel. David et certains conseillers, notamment Patrice SAUVAGEOT, Philippe SAVARIS, Jean PIÉBOURG et Jean de WITTE, se sont activement mis à la tâche sur 4 semaines.

Coût de l'opération :

Location minipelle : 150 € TTC/jour

Location tracteur-remorque : 45€ / heure

La Croix de Brandon :

Madame le Maire signale deux accidents survenus en quelques semaines au lieu-dit La Croix de Brandon. Un rendez-vous a été pris avec Madame SAGHIR, Cheffe du service territorial d'aménagement, afin d'envisager des modifications à l'aménagement actuel pour apporter plus de visibilité et tenter d'accroître la mise en sécurité de la zone.

Le maître d'œuvre, Studis Ingénierie nous a fait parvenir un devis pour des travaux supplémentaires, pose de panneaux lumineux et de peinture au sol pour un montant de 7 377.00 € HT

Madame Cindy ROQUENCOURT soulève le problème de non-respect du code de la route et de la limitation de vitesse de la part de certains conducteurs.

Bâtiments:

Madame le Maire fait part des discussions de la commission du 3 novembre dernier.

Volets roulants salle de conseil suite intempéries du 13 août

Devis Fermetures Bressanes : 2 944.20 € HT

Devis Bouchardes Fermetures : 3 372.14 € HT

L'assurance ne rembourse pas la réparation des volets roulants.

La Commission propose de reporter les travaux en vue d'une rénovation globale des volets de la mairie-salle de conseil et salle des fêtes en 2025.

Menuiseries bâtiment poste à Brandon suite intempéries et problème d'étanchéité des fenêtres

Madame le Maire et M. Patrice FERRET se sont rendus au logement loué par M. et Mme TARLET pour constater le problème d'étanchéité des menuiseries. Il faut prévoir le changement des fenêtres et repeindre les persiennes.

Devis Bouchardes Fermetures : 16 511.02 HT

Devis SAS ROJAT : 16 263.00 HT

La Commission propose l'entreprise SAS ROJAT

Dossier éligible à l'AAP départemental 2024

Non éligible à la DETR/ Les logements ne constituant pas un service à la population

Les conseillers sont d'accord sur le principe du changement des fenêtres. Le devis corrigé sera présenté à la prochaine séance.

Atelier municipal :

La commission " bâtiment" a choisi les couleurs des façades, du bardage haut et des menuiseries pour le permis de construire.

Dossier à présenter au titre de la DETR pour 2024.

Commission communication

La commission a contacté Mme Audrey MATOUX , de "AU STUDIO" pour une proposition de logo en entête des courriers.

Madame le Maire a été sollicitée par les assistantes maternelles de la MAM pour une enseigne.(devis à 2 300 € HT). Le conseil municipal est réticent à dépenser autant et préférerait un panneau signalétique "MAM" plus petit.

Bulletin municipal: En cours.

La date limite de réception des articles est fixée au 30 novembre 2023.

Action sociale :

Le repas des aînés est prévu le dimanche 19 novembre: 43 personnes inscrites

10. Questions diverses

Réunion DDT du 13 octobre 2023:

Monsieur Jean PIÉBOURG présente les principaux éléments du bilan du PLUI à 6 ans réalisé par le cabinet Latitude.

Même si le territoire apparaît plutôt dynamique sur le plan démographique bénéficiant de la proximité de Mâcon, les objectifs de construction de logements à 1% annuelle ne sont pas atteints.

Les communes rencontrent de vraies difficultés dans la mise en œuvre des zones AU dont elles n'ont pas la maîtrise foncière.

Il a été rappelé le dispositif de la loi Climat et résilience 2021-2031 avec la problématique du “ zéro artificialisation nette” des sols.

La mise à 2x2 voies de la RCEA amène un vrai sujet de réflexion en matière de développement économique avec un risque de mise en concurrence des zones d’activités entre elles.

Suite au bilan, la CCSCMB envisage de mener une modification du PLUI pour adapter certains points recensés par les communes (emplacements réservés, OAP, limites de zonage entre des secteurs U)

Certaines évolutions souhaitées par des communes relèvent d’une révision générale du PLUI qui doit être lancée à court terme pour commencer à travailler sur le foncier en vue d’une révision en 2027-2028.

Conseil d’école du jeudi 9 novembre

Monsieur Jean PIÉBOURG rapporte les points abordés lors de la réunion.

Effectifs : 93 élèves, 71 familles

Prévisions rentrée 2024 : PS 8 pour 13 départs de CM2.

Les parents s’interrogent sur l’organisation de la cantine et la qualité des produits alimentaires.

La question de l’aménagement du parking et de l’espace public a été soulevée, avec une demande de jeux et de bancs pour permettre aux parents de se retrouver avec les enfants.

Madame Isabelle AUGOYAT signale que les parents se garent n’importe comment, même sur l’emplacement du bus ou la place PMR. Elle propose de faire intervenir la gendarmerie.

Madame le Maire précise qu’une réunion publique sera prévue en janvier pour présenter le projet d’aménagement des abords du groupe scolaire.

Réunion RCEA du vendredi matin 10 novembre:

Monsieur Jean PIÉBOURG indique que la RD 121 sera fermée à la circulation entre “ La Garde” à Clermain et Brandon du 20 novembre au 6 décembre 2023 pour permettre le raccordement du nouveau diffuseur.

Pour les trajets entre Navour-sur-Grosne et le secteur de la Chapelle-du-Mont-de-France, il est recommandé d’emprunter dans les 2 sens la RCEA.

Le nouveau diffuseur , hormis la bretelle de sortie dans le sens Mâcon/Charolles, sera mis en circulation à compter du 6 décembre 2023.

A cette date, le passage supérieur de la Garde sera définitivement fermé à la circulation en vue de sa démolition programmée du 12 au 14 décembre. La traversée de la RCEA par les véhicules circulant entre la RD 121 et la RD 987, menant à Trambly et Matour, s’effectuera par le nouvel échangeur.

Information enquête publique pour l’agrandissement de la Carrière de Sainte-Cécile

Madame le Maire rappelle les dates de présence du commissaire enquêteur en mairie de Sainte-Cécile:

- mercredi 15 novembre de 14h à 17h
- samedi 25 novembre de 9h à 12h
- jeudi 30 novembre de 9h à 12h

Une réunion est prévue le vendredi 17 novembre à 18h30 à Bergesserin.

Le conseil municipal devra se prononcer sur le projet d’extension de la carrière par délibération , au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l’enquête publique.

Prochaine séance : **lundi 11 décembre 2023 à 20h.**